



**CONVENTION SUR
LES ESPÈCES
MIGRATRICES**

UNEP/CMS/Action concertée 12.8 (Rev.COP13)
Français
Original : Anglais

**ACTION CONCERTÉE POUR
LA POLULATION D'ASIE DE LA GRANDE OUTARDE (*Otis tarda*)¹**

Adoptée par la Conférence des Parties lors de sa 13^e réunion (Gandhinagar, février 2020)

L'action concertée pour la population asiatique de la grande outarde (*Otis tarda*) a été adoptée pour la première fois lors de la 12^e session de la Conférence des Parties ([UNEP/CMS/COP12/Concerted Action 12.8](#)).

Un rapport sur la mise en œuvre a été soumis à la 13^e réunion des Parties (COP13), ainsi qu'une proposition de prolongation et de révision ([UNEP/CMS/COP13/Doc.28.1.8](#)), qui a été approuvée par les Parties.

(i). Auteur :

Le gouvernement de la Mongolie, en collaboration avec l'Alliance pour l'outarde d'Eurasie et le Centre pour la science et la conservation de la vie sauvage en Mongolie.

(ii). Espèce cible, taxon inférieur ou population, ou groupe de taxons ayant des besoins communs :

Taxonomie:

Classe :Aves

Ordre : Otidiformes

Famille :Otididae

Genre:*Otis*

Espèce :*Otis tarda*

Sous-espèces: deux sous-espèces reconnues, toutes deux présentes en Asie *Otis tarda dybowskii* et *Otis tarda tarda*

Statut dans la liste rouge et dans les annexes CMS (I ou II) :

Liste rouge de l'UICN : Vulnérable A2cd + 3cd + 4cd version 3.1

CMS Annexes I et II :

Inscrit à l'Annexe II en 1985 et à l'Annexe I à la COP4 (1994) (uniquement les populations d'Europe centrale). La population mondiale a été inscrite à l'Annexe I à la COP11 (2014). Un protocole d'entente (MOU) sur la conservation et la gestion de la population d'Europe centrale est entré en vigueur en 2001. Aucun instrument CMS n'existe pour les populations asiatiques.

¹ Les appellations géographiques utilisées dans ce document n'impliquent d'aucune manière l'opinion de la part du Secrétariat de la CMS (ou du Programme des Nations Unies pour l'Environnement) concernant le statut juridique de tout pays, territoire ou zone ou concernant la délimitation de ses frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document repose exclusivement sur son auteur.

Taille de la population :

La population mondiale estimée se situe entre 44 000 et 57 000 individus. La majorité d'entre eux (57 à 70 pour cent) se trouve en Espagne et de 15 à 25 pour cent vit en Russie européenne le long du cours inférieur de la Volga (J. C. Alonso & Palacín, 2010). Seules 2 000 à 3 500 grandes outardes survivent en Asie.

(iii). Répartition géographique :

Parties et États de l'aire de répartition d'Asie où l'action concertée sera mise en œuvre (les Parties à la CMS sont indiquées en lettres majuscules) : Chine, IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE), KAZAKHSTAN, KYRGYZSTAN, MONGOLIE, TADJIKISTAN, Fédération de Russie, Turkménistan et OUZBÉKISTAN.

Modèles de migration :

L'aire de répartition de la grande outarde s'étend de la Mandchourie à la péninsule ibérique. Les grandes outardes de la péninsule ibérique sont sédentaires ou effectuent de courts mouvements saisonniers pouvant atteindre 200 km (J. A. Alonso, Martín, Alonso, Morales, & Lane, 2001). Les grandes outardes en Europe centrale sont généralement sédentaires, mais migrent soudainement vers le sud lors de conditions hivernales rigoureuses (Block, 1996; Streich, Litzbarski, Ludwig, & Ludwig, 2006). Les grandes outardes se reproduisant le long du cours inférieur de la Volga migrent 1 000 km pour passer l'hiver en Ukraine (Oparina, Litzbarski, Oparin, Vatske, & Khrustov, 2001; Watzke, 2007). Dans le passé, les grandes outardes nichant au Kazakhstan et en Sibérie occidentale russe hivernaient en grand nombre au Turkménistan, en Azerbaïdjan et dans le nord-est de l'Iran. Leur apparition dans ces pays est désormais rare (Kessler et Smith 2014). La sous-espèce orientale, qui se reproduit en Mongolie, dans l'est de la Russie et dans le nord-est de la Chine, est entièrement migratrice, bien qu'un petit nombre de mâles plus âgés puisse hiverner sur les sites de reproduction s'il n'y a pas de couverture de neige. Dans le centre-nord de la Mongolie, les femelles migrent sur 2 000 km en quatre mois vers les aires d'hivernage du centre de la Chine (Kessler *et al.* 2013).

(iv). Résumé des activités et résultats escomptés :

Il a été proposé que les populations de grande outarde d'Asie fassent l'objet d'une action concertée dans le cadre de la CMS en Mongolie et dans d'autres États de l'aire de répartition asiatique pour la période triennale 2018-2020, suivie d'une extension durant la période triennale 2020-2023. Cette espèce hautement migratrice fait face à de nombreuses menaces à travers l'aire de migration, notamment la chasse illégale, l'empoisonnement, les collisions avec des câbles aériens, les faibles taux de reproduction, l'isolement croissant des populations reproductrices, l'intensification agricole et la perte d'habitat.

L'action concertée a été discutée lors de la conférence « Advancing the Conservation of the Great Bustard in Asia », qui a eu lieu à Oulan-Bator (Mongolie) en mai 2017 et qui a permis de faire le point sur le statut de l'espèce et de lancer la mise à jour du plan d'action publié en 1998.

Après cette première réunion, des réunions tournantes des États asiatiques de l'aire de répartition devraient être établies pour coordonner et superviser les activités, discuter des meilleures pratiques et guider le processus de mise en œuvre de l'action concertée. La périodicité de ces réunions reste à convenir. La Chine a proposé d'accueillir la prochaine réunion (initialement prévue pour 2018 ; désormais envisagée pour 2021). Entre-temps, la consultation des experts pour la révision du plan d'action se déroule par courrier électronique.

Activités:

L'activité principale dans le cadre de l'action concertée consistera à mettre à jour le plan d'action existant datant de 1998 et à produire une version révisée et mise à jour, prête à être adoptée à la COP13. D'autres actions envisagées comprennent :

- i. Assurer l'application des lois pour mettre fin à la chasse illégale, en particulier dans les zones où la grande outarde se reproduit, se rassemble pour la migration et hiverne
- ii. Établir une communication entre les gardes-chasse ou les employés des zones protégées au sujet des mouvements des populations de grande outarde entre les pays
- iii. Sensibiliser les communautés locales, les citoyens, les agriculteurs et les chasseurs internationaux à l'importance de conserver la grande outarde
- iv. Impliquer les populations locales dans les actions de conservation
- v. Réduire la mortalité due aux collisions
 1. Marquer ou enterrer les lignes électriques gênantes
 2. Instituer des procédures de planification pour tenir compte de la mortalité de la grande outarde lors de l'implantation des développements éoliens
- vi. Établir de nouvelles aires protégées dans les aires de reproduction, les principaux sites d'escale et les aires d'hivernage
 1. Empêcher la destruction de l'habitat
 2. Encourager des pratiques agricoles respectueuses des grandes outardes
 3. Empêcher le braconnage
 4. Planifier un réseau de sites de conservation en tenant compte du maintien du flux génétique et de la dispersion des jeunes individus
- vii. Agrandir et améliorer les zones protégées existantes
 1. Atténuer la fragmentation de l'habitat
 2. Améliorer l'application de la loi anti-braconnage
 3. Encourager des pratiques agricoles respectueuses des grandes outardes
- viii. Mener des recherches sur les grandes outardes et leurs habitats
 1. Entreprendre des enquêtes sur le terrain pour identifier les aires de parade, y compris des enquêtes auprès des chasseurs et des agriculteurs.
 2. Poursuivre les études de suivi pour établir des données et des tendances démographiques précises
 3. Poursuivre le suivi par satellite afin d'améliorer la compréhension des routes migratoires, des points d'escale clés, des aires de parade, du succès de la reproduction et de la mortalité des adultes
- ix. Développer et promouvoir des méthodes agricoles compatibles
 1. Élaborer des lignes directrices concernant le calendrier d'utilisation des machines agricoles afin de minimiser la destruction des nids et des poussins
 2. Encourager la réduction de l'utilisation de produits chimiques agricoles, qui détruisent la base alimentaire de la grande outarde, constituée essentiellement d'insectes
 3. Éliminer l'utilisation de produits chimiques qui empoisonnent les grandes outardes
 4. Décourager l'irrigation agricole dans les zones de nidification de la grande outarde
 5. Des subventions et des incitations financières en faveur de l'agriculture à faible intensité peuvent être nécessaires en raison de la rigueur de la saison de croissance
- x. Empêcher les dommages aux nids dus aux incendies de steppe
- xi. Faire appliquer les règles contre l'empoisonnement des animaux sauvages et la vente de viande sauvage obtenue illégalement
- xii. Augmenter le succès de la reproduction en évitant la perte d'œufs et de poussins due aux prédateurs.

Résultats escomptés:

- Améliorer les connaissances sur le statut de la grande outarde asiatique
- Établir un réseau d'experts dans toute la région
- Mieux comprendre les menaces
- Promouvoir la coopération transfrontalière

- Stopper et inverser le déclin de la population

(v). Avantages associés :

- Prévention des incendies de steppe : non seulement pour sauver la faune mais aussi des vies humaines et des biens
- Prévention de la pollution et des empoisonnements : cela protégera non seulement la faune mais aussi les êtres humains et le bétail
- Des mesures visant à atténuer les collisions avec les lignes électriques et les éoliennes bénéficieront également à d'autres espèces aviaires
- La désignation d'aires protégées et la gestion de l'habitat profiteront également à d'autres espèces sauvages
- En impliquant les communautés locales, des solutions de conservation plus durables peuvent être trouvées

(vi). Délais :

L'Action concertée devrait commencer immédiatement avec la coopération entre les Parties à la CMS et les États de l'aire de répartition non-Parties. Les principales dates sont:

Mai 2017. Conférence à Oulan-Bator

Juillet 2017. Discussion de l'Action concertée au Comité de session du Conseil scientifique à Bonn

Octobre 2017. Approbation de l'Action concertée lors de la COP12 à Manille

2019. Mise à jour sur les progrès discutés au Comité de session du Conseil scientifique

Fin 2019 : Achèvement du premier projet de Plan d'action révisé pour les grandes outardes en Asie

2020 : Inviter la République populaire démocratique de Corée à participer aux activités de conservation de la grande outarde, car le statut hivernal de l'espèce dans ce pays est peu connu. Les grandes outardes hivernent fréquemment dans ce pays 2020: entamer le processus de consultation du plan d'action et élaborer la version finale.

2020: Examen et extension de l'action concertée à la COP13 de la CMS.

Février 2020 : extension de l'action concertée sur les grandes outardes en Asie à la COP13

Mi-2020 : finaliser le plan d'action révisé et commencer à le mettre en œuvre.

2021: organisation d'une conférence chargée d'examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'action concertée et du plan d'action.

2023 : soumission du plan d'action pour adoption à la COP14 de la CMS.

(vii). Relation avec d'autres actions de la CMS :

Un protocole d'entente sur la conservation et la gestion de la population de grande outarde d'Europe centrale est entré en vigueur le 1er juin 2001. La 4^e réunion des signataires (MOS4) s'est tenue en Allemagne en 2018. Les leçons tirées de ce protocole d'entente peuvent être appliquées à la grande outarde asiatique et vice versa.

Le plan d'action concerté contribuera aux objectifs et aux actions énumérées du Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEMLAP), qui vise à améliorer l'état de conservation des espèces d'oiseaux terrestres migrateurs dans la région Afrique-Eurasie grâce à une coordination internationale pour ces espèces, et à catalyser les actions nécessaires au niveau national. Un autre plan de la CMS, l'Initiative pour les mammifères d'Asie centrale (CAMI), a des objectifs similaires de coopération transfrontalière pour la protection des habitats, les couloirs de migration et la lutte contre le braconnage.

La mise en œuvre de l'action concertée sur la grande outarde d'Asie contribuera au plan stratégique pour les espèces migratrices (SPMS) et en particulier aux objectifs 3, 5, 6, 7, 9, 10, 13 et 15.

(viii). Priorité de conservation :

La grande outarde d'Asie a montré des tendances continues à la baisse de sa population, en particulier en Asie, et a donc été identifiée comme une priorité pour les mesures de conservation et est classée comme vulnérable par l'UICN. Cette espèce est également inscrite à l'annexe I de la CMS, qui comprend une obligation de protéger son habitat. Par le passé, le commerce international des plumes de grande outarde a entraîné l'inscription de cette espèce à l'annexe II de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). Ce commerce a été en grande partie interrompu. Il est également répertorié à l'annexe I de la directive Oiseaux de l'Union européenne, qui a soutenu la désignation d'aires protégées (CMS, 2014).

Cette espèce a subi des réductions rapides de population dans la majeure partie de son aire de répartition en raison de la perte, de la dégradation et de la fragmentation de son habitat, ainsi que de la chasse. La chasse en Asie centrale et orientale entraîne des taux élevés de mortalité adulte. Les changements d'utilisation des terres dans la Fédération de Russie et les États d'Asie centrale peuvent avoir un impact significatif sur l'espèce et l'étendue de son habitat restant, à tel point qu'il est probable qu'elle continuera à décliner à un rythme rapide au cours des trois prochaines générations. L'analyse de la viabilité de la population a montré que le risque d'extinction de la grande outarde est le plus sensible à la survie des femelles et à la productivité.

Les principales menaces sont présentées ci-après :

- Mortalité due à la chasse illégale et à l'empoisonnement
- Agriculture perturbatrice qui diminue le succès de la reproduction
- Lignes électriques, éoliennes et infrastructures provoquant des collisions
- Diminution de la disponibilité alimentaire en raison de l'utilisation de produits chimiques agricoles
- Fragmentation et perte d'habitat sur les sites de reproduction
- Fragmentation et perte d'habitat sur les sites de non reproduction
- Augmentation des perturbations humaines

(ix). Pertinence :

Les menaces sont principalement liées à la migration.

En Asie, la grande outarde est une migratrice dont l'aire de répartition s'étend de la Russie et de la Mandchourie au nord, en passant par la Mongolie et le Kazakhstan, jusqu'aux aires d'hivernage du sud, en Azerbaïdjan, en Iran, au Turkménistan et en Chine centrale. Les longues distances parcourues par la grande outarde en Asie, sa propension à effectuer de multiples escales de migration et ses déplacements nomades dans les zones d'escale et d'hivernage exposent l'espèce à des menaces à grande échelle spatiale telles que les collisions, la chasse et l'empoisonnement (Andryushchenko & Popenko, 2012; Chan & Goroshko, 1998; Oparin, Kondratenkov, & Oparina, 2003; Yan, 1982). Les efforts de conservation doivent être appliqués dans toute l'aire de migration pour permettre une augmentation de la population.

La conservation de l'espèce ne peut être assurée que par une action multilatérale.

Les actions proposées seront liées au Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrants d'Afrique-Eurasie (AEMLAP), un instrument de la CMS en vertu duquel la grande outarde est répertoriée dans la catégorie A. Un protocole d'entente sur la conservation de la grande outarde, signé en 2001 et supervisé par la CMS, est en place pour la sous-population d'Europe centrale.

(x). Absence de meilleures voies de recours :

Une coopération entre les États de l'aire de répartition est nécessaire, car les populations connaissent un déclin en raison des menaces qui pèsent sur l'ensemble de l'aire de migration. Il est nécessaire de déployer des efforts de collaboration pour encourager l'engagement opportun des membres de la CMS, conjointement avec les États non membres de l'aire de répartition, afin de coordonner et d'accroître les actions de conservation. La CMS fournit une plate-forme et un cadre intergouvernementaux neutres pour les actions de conservation qui autrement manqueraient entre les États de l'aire de répartition asiatique.

(xi). Préparation et faisabilité :

La Mongolie a fait preuve d'initiative en tant que pays chef de file pour la coordination de la conservation de la grande outarde en lançant la proposition d'inscrire les populations mondiales à l'annexe I de la CMS lors de la COP11. Les États d'Asie centrale ont montré leur volonté de coordonner une action commune pour la conservation des mammifères migrateurs par le biais de l'Initiative pour les mammifères d'Asie centrale (CAMI), qui prévoit la participation des États non membres de l'aire de répartition. Une approche similaire devrait être suivie avec la grande outarde.

(xii). Probabilité de réussite :

Les activités de recherche proposées sont des activités simples et réalisables visant à mettre au point des programmes de surveillance efficaces. L'immensité des zones d'enquête, la médiocrité du suivi, l'insuffisance des capacités des pays et le manque de données posent des problèmes qui nécessitent une coopération pour les surmonter. Réunir les principaux experts permettra d'assurer un bon diagnostic des menaces.

La probabilité de succès augmente lorsque les actions sont liées à d'autres organisations. L'Alliance de l'outarde eurasienne, le Centre de science et de conservation de la faune sauvage de Mongolie et le laboratoire d'ornithologie de l'Institut mongol de biologie ont mené des recherches approfondies sur les populations de grande outarde de Mongolie centrale, en apportant une base de connaissances, en établissant des méthodes de recherche et en menant des actions de sensibilisation du public. Le Trust for Mutual Understanding a fait don de fonds pour organiser la réunion à Oulan-Bator en 2017 afin de convenir de mesures de conservation pour la grande outarde dans le cadre de la CMS et d'entamer la révision du plan d'action.

(xiii). Ampleur de l'impact potentiel :

S'il est correctement mis en œuvre, le plan d'action concerté peut avoir un impact significatif, entraînant non seulement la conservation de la grande outarde, mais une biodiversité plus large des steppes et des paysages agricoles. La grande outarde peut être décrite comme une espèce parapluie et des actions contribueront à l'amélioration de la biodiversité des steppes.

D'autres impacts d'une action concertée peuvent inclure :

- Amélioration de l'application de la législation anti-braconnage, qui aura des répercussions sur d'autres espèces
- Amélioration de la qualité et du suivi des données sur les connaissances
- Amélioration des capacités locales et régionales pour mettre en œuvre des mesures de conservation
- Accès à plus de financement alors que la priorité du gouvernement pour l'espèce augmente
- Partage des connaissances et des techniques
- Mise en place d'un réseau d'experts

(xiv). Rapport coût-efficacité :

Tout financement qui pourrait être affecté à la conservation des habitats prioritaires en Chine, en Mongolie, dans la Fédération de Russie ou au Kazakhstan (par exemple, par le biais d'accords bilatéraux sur les oiseaux migrateurs) contribuerait aux efforts de conservation dans ces pays, bien qu'il soit nécessaire de déterminer où le financement serait le plus rentable. Une action concertée favorisera la rentabilité en évitant la duplication des travaux ou des efforts par un État de l'aire de répartition sans action correspondante de la part des États voisins. Les synergies avec le Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEMLAP) permettront non seulement de multiplier l'ampleur de l'impact mais aussi de minimiser les coûts.

Références

- African-Eurasian Migratory Landbirds Action Plan (AEMLAP), CMS, 11th Meeting of the Conference of the parties, Quito Ecuador, Nov. 2014.
- Alonso, J. A., Martín, C. A., Alonso, J. C., Morales, M. B. and Lane, S. J. 2001. Seasonal movements of male great bustards in central Spain. - *J. F. Ornithol.* 72: 504–508.
- Alonso, J. C.; Palacín, C. 2010. The world status and population trends of the Great Bustard (*Otis tarda*): 2010 update. *Chinese Birds* 1(2): 141-147.
- Andryushchenko, Y. A. and Popenko, V. M. 2012. Birds and power lines in steppe Crimea: positive and negative impacts. - Пернатные хищники и их охрана *Raptors their Conserv.* 24: 34–41.
- Antonchikov, A. N. 2008. The great bustard. In: Zubakin, V. and Lubimova, K. (eds), *Rare avian species in the Important Bird Areas of Russia*, pp. 45-50. Russian Bird Conservation Union, Moscow.
- Antonchikov, A. N. 2011. *Conservation of the great and little bustards in Volgograd region*. Nauchnaya kniga, Saratov, Russia.
- BirdLife International. 2016. *Otis tarda*. The IUCN Red List of Threatened Species 2016: e.T22691900A90337411. <http://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2016-3.RLTS.T22691900A90337411.en>.
- Chan, S.; Goroshko, O. 1998. *Action plan for the conservation of the Great Bustard*. BirdLife Asia, Tokyo.
- CMS (2014). Proposal for Inclusion of the Global Population of the Great Bustard (*Otis tarda*) in CMS Appendix I, 11th Meeting of the Conference of the Parties, Quito Ecuador, Nov. 2014.
- Heredia, B., Rose, L. and M. Painter (1996). *Globally Threatened Birds in Europe: Action Plans*. Council of Europe Publishing, Strasbourg.
- IUCN. 2016. The IUCN Red List of Threatened Species. Version 2016-3. Available at: www.iucnredlist.org. (Accessed: 07 December 2016).
- Kessler, A. E., Batbayar, N., Natsagdorj, T., Batsuur', D. and Smith, A. T. 2013. Satellite telemetry reveals long- distance migration in the Asian great bustard *Otis tarda dybowskii*. - *J. Avian Biol.* 44: 311–320.
- Kessler, A. E. and Smith, A. T. 2014. The Status of the Great Bustard (*Otis tarda tarda*) in Central Asia: from the Caspian Sea to the Altai. *Aquila* 121: 115-132.
- Kessler, M. 2016. Modern status of the Great Bustard in Central Asia and the steps for its preservation. *Steppe Bulletin* 46: 61-69.
- Nagy, Szabolcs (2009) International single species action plan for the Western Palearctic population of the Great bustard, *Otis tarda tarda*.
- The Strategic Plan for Migratory Species for the period 2015-2023, 18th Meeting of the Scientific Council of CMS, 1-3 July, 2014.
- Yan, A. H. 1982. The wintering ecology and hunting of great bustard. - *Chinese J. Zool.* 1: 37–39.